

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 18 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 19 minutes du matin,	Poste.
6 — 37 — —	Direct.
9 — 04 — —	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
7 — 11 — —	Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.**

8 heures 02 minutes du matin,	Mixte (prix réduit).
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.
9 — 50 — —	Express.
4 — 54 — —	soir, Direct.
5 — 47 — —	Omnibus.
9 — 57 — —	Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

**Chronique Politique.**

On lit dans la France :

Nous avons annoncé, d'après nos correspondances de Vienne, que l'Autriche avait montré, au dernier moment, des hésitations devant lesquelles l'Angleterre a suspendu la manifestation qu'elle avait préparée auprès du cabinet de Saint-Petersbourg.

De nouvelles informations, émanées de la même source, nous permettent de confirmer pleinement l'exactitude de ce fait.

L'Autriche assume ainsi, dans cette circonstance, la responsabilité des nouvelles lenteurs qui vont en résulter dans l'action diplomatique des trois puissances. Ces hésitations ne peuvent qu'accroître les résistances de la Russie et aggraver les difficultés de la situation.

Ce qui n'est pas moins fâcheux ni moins surprenant, c'est l'attitude du cabinet anglais qui n'ose pas formuler nettement les convictions auxquelles il est arrivé et qu'un de ses ministres les plus considérables a exprimées publiquement. Nous avons cru jusqu'à ce jour à plus de suite et plus de décision dans la politique du Foreign-Office.

Quant à la France, nous le répétons, elle a déterminé nettement ses vues et les conditions efficaces de l'action commune. Elle attend que les cours de Vienne et de Londres se mettent enfin d'accord.

Les journaux de Vienne s'accordent avec ceux de Turin pour signaler une relation étroite entre la question de la Pologne et la

question d'Orient. Selon l'Italie, comme selon le *Messenger*, de Vienne, dans une correspondance que nous reproduisons plus loin, c'est par Constantinople que les grandes puissances peuvent aller le plus sûrement à Varsovie. Le *Messenger* attribue aux encouragements de l'Angleterre l'attitude résolue et ferme de la Porte, dans la question des transports d'armes en Circassie.

Nos correspondances de la mer Noire nous apprennent que S. M. l'empereur de Russie, accompagné des grands-ducs Constantin et Nicolas, avait quitté Livadia le 9 octobre sur le yacht à vapeur le *Tigre*, pour aller visiter la ville de Kertch.

L'empereur s'est rendu le lendemain à Ienikaleh afin d'inspecter les travaux de défense que les Russes exécutent sur ce point. Ces travaux consistent dans des batteries de côte, blindées et reliées entre elles. Ces batteries sont destinées à remplacer l'ancien château-fort construit par les Turcs et à défendre l'entrée de la mer d'Azoff. Elles seront armées de canons rayés.

Les Russes dirigent, en ce moment, des renforts nombreux vers le Caucase. Le 14 octobre, trois transports sont arrivés à Anapa et ont débarqué deux régiments d'infanterie; d'autres troupes étaient attendues prochainement d'Odessa.

En outre, le corps d'observation russe de la Bessarabie vient d'être notablement augmenté. (La France).

On mande de Varsovie à la *Gazette de Breslau* :

Le maître de la police Trepow a fait une visite au consul général de Saxe, M. de Lesser, et lui a expliqué que les mesures prises à son égard étaient l'effet d'un malentendu. Les scellés apposés à la chancellerie de Saxe ont été levés.

Le service du chemin de fer de Varsovie à Vienne est interrompu, les insurgés ont détruit le pont de Skierniewice. — Havas.

Par un avis du consulat général de Russie à Livourne inséré dans les journaux, les sujets russes d'origine polonaise, appartenant aux gouvernements occidentaux de l'empire, qui résident en Toscane, viennent d'être invités à retourner dans leur patrie, sous peine du séquestre de tous leurs biens.

Les journaux italiens attaquent maintenant avec violence le gouvernement russe. (La France).

Un décret, publié par la *Gazette officielle* de Turin, convoque le Sénat et la Chambre des députés pour le 17 novembre.

Le roi Victor-Emmanuel partira le 7 novembre de Turin pour assister à l'inauguration du chemin de fer de Foggia. S. M. ira ensuite à Naples pour passer en revue la flotte italienne, et ne rentrera à Turin que vers la fin de novembre. L'ouverture de la session des chambres italiennes aura donc lieu en l'absence du roi. — Havas.

La *Correspondance de Rome* dit que le cardinal Antonelli a proposé à l'ambassade de France de se concerter pour une réduction du tarif des postes. La réduction projetée pour

l'intérieur de l'Etat, serait prochainement mise en vigueur.

Le directeur de l'Observatoire de Rome a réfuté les prédictions de M. Mathieu (de la Drôme).

L'édit sur le nouveau tarif des douanes a été publié. Ce tarif, qui réduit notablement les droits sur 78 articles, entre en vigueur à partir du 26 octobre. — Havas.

On écrit de Berlin, que le parti réactionnaire compte sur l'irritation que provoquera, dans l'esprit du roi, l'opposition de la nouvelle Chambre, pour amener bientôt le gouvernement à des mesures extrêmes; mais on assure aussi que, au cas où de nouvelles ordonnances inconstitutionnelles seraient octroyées par le roi, le Prince Royal se séparerait publiquement de la politique absolutiste de M. de Bismark, en protestant, dans un document officiel, contre toute violation de la Constitution.

Une correspondance de Vienne signale comme une nouvelle politique des plus importantes que l'organe officieux, publié en langue hongroise à Pesth, recommande ouvertement aux Hongrois d'adhérer à la constitution de février. C'est la première fois qu'une feuille hongroise ose donner un semblable conseil.

On écrit de Genève, que, dans les élections qui ont eu lieu pour le renouvellement de la représentation du canton de Genève au conseil national de Berne, le parti radical a obtenu la majorité. (La France).

**FEUILLETON.**

**LA REVENDICATION DE L'HONNEUR.**

ROMAN HISTORIQUE

(Suite.)

Le père Ferment réfléchit quelques instants, hochant la tête, et l'entretien suivant s'engagea entre le père de Solange et son prétendu.

- Vous aimez ma fille, dites-vous, Jean Loysel.
- De tout mon cœur, maître Ferment.
- Tant pis...
- Comment?
- Je dis tant pis... pour vous, car ma fille ne peut être votre femme.
- Vous pensez qu'elle ne m'aime pas?
- Je ne dis pas ça.
- Qu'elle ne m'aimera jamais?
- Je ne dis pas ça.
- Que je ne la vauz pas?
- Je ne dis pas ça...
- Que dites-vous donc, de grâce?
- Je dis...

- Achevez.
- Je dis que vous n'êtes pas un homme comme un autre, que vous êtes singulier dans votre vie, mystérieux... Que sais-je, moi!
- Singulier, mystérieux.
- Sans doute.
- Expliquez-vous.
- Vous vivez seul comme un loup, passez-vous l'expression, j'entends par là qu'on ne vous rencontre jamais nulle part.
- Je vais tous les dimanches à la messe.
- C'est vrai, et je pourrais, au besoin, en témoigner; mais s'il est bien d'aller le dimanche à l'église, il n'est pas mal aussi de se récréer, après vêpres, avec un ami, car l'homme est né pour vivre en société, et, je le répète, on ne vous rencontre nulle part... Non pas que cela me regarde; vous êtes le maître de vivre à votre guise, de fuir les hommes, s'ils vous déplaisent; mais ça n'est pas là une vie, pour un garçon qui recherche une fille en mariage ou tout du moins, ma fille... Si je marie ma Solange, et je l'espère bien, je veux trouver dans mon gendre une société, un homme avec qui je puisse causer et aller vider un pot de cidre à l'auberge. On est pas perdu pour avoir franchi le seuil d'un cabaret, et

- vous êtes libre de dépenser si peu que vous voulez... Mais, au moins, vous voyez le monde et le monde vous voit; vous dites un mot à l'un, vous serrez la main à l'autre, et comme ça vous vous faites des amis et il est bon d'avoir des amis, dit le proverbe.
- Continuez, maître Ferment.
- Vous le voulez? soit! De plus, donc, il court sur vous de vilains bruits, qui n'entachent que votre honneur, j'en conviens, mais enfin de vilains bruits... Ainsi vous passez pour avoir chez vous de mauvais livres...
- Qu'appellez-vous de mauvais livres?
- Des livres pernicieux...
- Pernicieux!
- Diaboliques, si vous aimez mieux... Est-ce vrai?
- Je possède un certain nombre de livres que tout homme peut avoir chez lui.
- Tout homme...?
- C'est ma conviction.
- Ce n'est pas celle du public.
- Quels sont donc les ouvrages pernicieux que l'on m'accuse de posséder? Veuillez, je vous prie, me les nommer, si les titres vous en sont connus.
- Vous avez le *Grand-Albert*...

- Albert le Grand fut une des lumières de l'Eglise.
- J'ai dit le *Grand-Albert*...
- Et moi, Albert le Grand...
- C'est le même!
- Oui.
- C'est ce qu'il s'agit de prouver.
- Il suffit, pour cela, d'ouvrir un dictionnaire historique.
- Vous avez la *Clef de Salomon*...
- Salomon est un des plus grands rois de la Bible...
- Vous avez une histoire de la sorcellerie?
- C'est vrai. Elle m'a été vendue avec d'autres livres, en bloc...
- En fin, vous passez pour faire voir le diable...
- Faire voir le diable est facile.
- Vous en convenez?
- Il suffit, pour cela, de montrer un calomnieux, et il paraît que la race n'en est pas rare... Ces paroles ne s'adressent pas à vous, maître Ferment... Je parle ici des gens qui se plaisent à noircir ma réputation et à travestir en défauts, sinon en vices, des goûts qui, aux yeux des gens non prévenus, passeraient pour des qualités. J'ene recherche pas les hommes, mais je ne les fuis pas, et j'ai plaisir à me

On mande de Bucharest, le 25 octobre :  
L'assemblée est convoquée pour le 15 novembre.

Le général Floresco à Bucharest ; le colonel Mano à Jassy et le colonel Couloglou à Craïova, sont chargés de trois grands commandements militaires ayant leur siège dans ces trois villes. — Havas.

Nous signalions hier, d'après des nouvelles de New-York, l'avantage que conservaient les confédérés depuis leur dernière victoire. Une dépêche, qui annonce aujourd'hui que le président Lincoln fait un appel de 500,000 volontaires, semble indiquer que les confédérés prennent des mesures énergiques pour profiter des chances de la guerre et fixer le succès du côté de leurs armes.

Mais, en voyant ce nouvel enrôlement formidable de 500,000 combattants, ne doit-on pas, songeant à tous les hommes déjà appelés pour soutenir cette lutte impitoyable, calculer avec effroi le nombre des victimes tombées sur les champs de bataille, et se demander avec inquiétude quand et comment finira cette guerre fratricide ? (La France).

On lit dans le Morning-Post :

Les puissances européennes ont jusqu'à présent observé la neutralité en Amérique. Elles n'ont pas reconnu les confédérés, mais le gouvernement fédéral doit savoir qu'une défaite sérieuse essuyée par lui ne laisserait aux Etats neutres d'autre alternative que de reconnaître la nouvelle république. L'attitude de la France au Mexique doit faire craindre à Washington qu'à la première occasion la France ne reconnaisse le Sud. Le résultat de la campagne actuelle décidera de l'issue de la guerre. Un coup décisif de Lee peut décider la paix. — Havas.

Nous avons des nouvelles particulières de la Havane du 3 octobre. A cette date, on venait d'apprendre que les troupes espagnoles avaient attaqué et battu un corps d'insurgés qui cherchait à faire sa jonction avec celui qui défend la Vega. Il était arrivé des renforts à Santo-Domingo et ils étaient partis immédiatement pour rejoindre le quartier-général espagnol. (La France).

## Nouvelles Diverses.

Le yacht à vapeur l'Aigle, ayant à bord S. M. l'Impératrice des Français, était attendu aujourd'hui à Toulon; mais nous apprenons que M. le contre-amiral Dupouy, commandant des yachts impériaux, qui a accompagné Sa Majesté, ayant trouvé le temps trop mauvais pour prendre la mer, a retardé le départ de Valence de quelques heures.

trouver avec ceux en qui je reconnais un cœur droit et des sentiments honnêtes... On ne me rencontre pas au cabaret, c'est vrai, parce que le cabaret est un lieu où l'on dépense plus qu'on n'amasse, et qu'un ouvrier a besoin d'économiser pour s'établir. J'ai 4,200 francs devant moi; aurais-je seulement 4,200 sous, si j'eusse fréquenté le cabaret? Quant aux quelques livres que je possède, je les laisserai se défendre eux-mêmes, y compris ceux dont vous venez de citer les titres, et qui n'effrayent que les gens qui ne les ont jamais ouverts. Adieu, maître Ferment; ne prenez pas mes paroles en mauvaise part, comme je ne veux voir, dans le langage que vous m'avez tenu, qu'un écho de celui de mes ennemis.

### II. — PEINES D'AMOUR.

La journée ne s'était pas écoulée que la nouvelle de la demande en mariage de la belle Solange, par Jean Loysel, se répandit dans le village et portait l'exaspération chez les ennemis du jeune charretier, car la plupart ignoraient que sa demande eût été repoussée par le père Ferment.

Au milieu de ce déchaînement général des langues venimeuses, le cultivateur au service duquel était attaché Jean Loysel, et qui, nous l'avons dit, re-

— Valence, 27 octobre. — L'Impératrice est partie ce soir à quatre heures de l'après-midi. L'Aigle devait appareiller à une heure, mais le vent contraire l'a obligé de différer son départ.

M. Barrot est reparti à trois heures pour Madrid.

— Samedi dernier, à midi, un garçon de quinze ans, nommé Gerval, demeurant près de Redruth, dans le comté de Cornouailles, était en train de manger un morceau de bœuf avec du pain, dans une vieille mesure en ruines. Un gros rat grimpa sur son dos et chercha à saisir la nourriture qu'il portait à sa bouche. Le jeune homme le prit à la gorge, mais avant qu'il l'eût étranglé, deux autres rats arrivèrent à la rescousse et l'attaquèrent avec audace. Ils lui mordirent le visage à deux places et tentèrent de lui mordre l'épaule à travers ses vêtements. Si un homme n'était pas survenu, Gerval eût été fort maltraité. Les rats se décidèrent difficilement à opérer leur retraite.

— Un des gardiens du jardin zoologique de Cologne a été récemment la victime de son excessive témérité. Malgré les défenses les plus sévères, il s'est rendu dans la fosse des grands ours, après avoir invité quelques personnes à assister au déjeuner qu'il allait prendre en commun avec ces animaux. On l'engagea vainement à ne pas risquer cette expérience périlleuse. Il s'avança vers un des ours, un morceau de pain à la bouche, que l'animal devait prendre. Le pain tombe par terre; il veut empêcher l'animal de le ramasser; l'ours, devenu furieux, saute sur le gardien au moment où celui-ci se baissait, le saisit à la nuque et l'étrangle en quelques instants. Il allait dévorer le cadavre. On ne put le lui arracher qu'en lui tirant des coups de feu.

## Chronique Locale.

Lundi dernier ont eu lieu les obsèques de M. Quesnay de Beaurepaire, juge au tribunal de Saumur, enlevé presque subitement à l'affection de ses concitoyens et de ses collègues. Aimé et estimé de tous, M. Quesnay emporte les regrets de la ville entière.

Longtemps substitut au tribunal de Saumur, ce magistrat avait fait preuve d'un remarquable talent de parole; cette faculté brillante, jointe à de solides connaissances, l'appela à de plus hautes fonctions; mais son extrême modestie et son attachement à sa ville d'adoption l'ont arrêté au seuil de sa carrière. Devenu juge d'instruction, M. Quesnay a exercé pendant quinze ans, avec un zèle et un dévouement à toute épreuve cette difficile magistrature. Malgré les souffrances cruelles qu'il éprouvait depuis plusieurs années, M.

pondait au nom de Gorju, fit savoir au pauvre charretier qu'il ne pouvait continuer à le payer 500 fr. par an.

— Les temps sont durs pour les laboureurs, ajouta-t-il; le blé se donne pour rien; c'est à peine si je puis arriver à nouer les deux bouts, à la fin de l'année. Si vous voulez rester pour 200 francs, je consens à vous garder, — pour vous obliger, — car les valets de charrette ne sont pas rares. J'en connais un qui viendrait avec plaisir chez moi, pour 150 fr.

— Il faut le prendre, maître Gorju, avait répondu Jean Loysel. Chacun le sien. Il n'est pas juste que vous me donniez 500 fr., si vous pouvez trouver à me remplacer pour 150 fr.

— C'est-à-dire que vous me mettez le marché en main?

— Il me semble, maître Gorju, que, si l'un de nous met à l'autre le marché à la main, c'est vous...

— Dites que vous voulez vous en aller?

— Dites que vous voulez me renvoyer ou plutôt, non; vous consentiriez volontiers à me garder, mais avec une réduction d'un tiers sur mes gages... Tenez, maître Gorju, soyez franc, avouez que vous avez voulu exploiter les bruits que l'on se plaît à répandre sur moi? Eh bien! maître Benoit, vous aurez

Quesnay, toujours à son poste, savait vaincre la douleur pour accomplir son devoir. Mais cette lutte énergique n'altérait ni la bonté de son caractère, ni la sérénité de son esprit si aimable et si cultivé. De relations faciles et douces, il lui suffisait d'être connu pour se faire aimer. Comme magistrat, comme administrateur des Hospices, comme homme privé, il a partout montré les mêmes vertus et conquis les mêmes sympathies. Sa fin a été digne de sa vie; il est mort avec le calme et la résignation d'un philosophe chrétien. Héritier d'un nom célèbre dans l'histoire de la médecine et de l'économie politique, M. Quesnay laisse de nobles exemples à ses fils, qui ont déjà fait leurs preuves et montré qu'ils sont dignes de leur père.

Une foule nombreuse a suivi le convoi de M. Quesnay de Beaurepaire. Les membres du tribunal, les avocats et les avoués, en corps, les autorités et toutes les personnes notables de la ville avaient voulu le conduire à sa dernière demeure. Les cordons du poêle étaient tenus par M. le Président du tribunal de première instance, M. le Procureur impérial, M. Ratouis, juge-de-peace, M. Abellard, bâtonnier de l'ordre des avocats.

M. le président Lelièvre a prononcé un éloge vrai et touchant sur la tombe de son collègue si justement regretté, et a vivement impressionné l'assemblée. Nous donnerons dans notre prochain numéro ce discours, aussi remarquable par l'élevation des pensées que par l'élégance du style et par la chaleur du sentiment.

Par arrêté de M. le préfet, en date du 15 octobre, les conseils municipaux du département se réuniront, pour leur session ordinaire de novembre 1865, le dimanche 8 du même mois.

Cette session pourra durer dix jours; elle sera close le 17 novembre inclusivement.

### MINISTÈRE DES FINANCES.

Direction générale des contributions directes.

#### AVIS.

Un concours sera ouvert au mois d'avril 1864 pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des contributions directes.

Les conditions à remplir pour être autorisé à prendre part à ce concours, sont :

D'être Français; d'être âgé, au 1<sup>er</sup> avril prochain, de dix-huit ans au moins et de vingt-quatre ans au plus; d'avoir obtenu le diplôme de bachelier ès-lettres ou celui de bachelier ès-sciences; de posséder les connaissances nécessaires au levé et au dessin des plans; de jouir d'un revenu personnel ou d'une pension de 4,200 fr. au moins; d'être d'une bonne constitution et exempt d'infirmités.

Les jeunes gens qui désirent être admis au concours devront se présenter devant M. le directeur des contributions directes de ce départe-

ment, chargé de leur indiquer les formalités à remplir, de leur faire connaître les matières de l'examen, de recevoir leurs demandes, et de transmettre ces demandes à la direction générale.

Le registre d'inscription devant être clos, à Paris, le 31 janvier, les demandes qui ne seraient pas parvenues à l'administration centrale avant cette date ne pourraient pas être accueillies. Il en serait de même de celles pour lesquelles les justifications reconnues incomplètes n'auraient pas été régularisées avant le terme fixé.

M. le préfet vient d'adresser à MM. les sous-préfets et maires du département la circulaire suivante :

Messieurs,

Un décret impérial du 29 août dernier a institué, sous la présidence de M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, une commission spéciale, chargée de suivre les résultats des mesures prises, en ce qui concerne la taxe du pain, sous le régime nouveau établi pour le commerce de la boulangerie par le décret du 22 juin 1865.

Pour que cette commission puisse accomplir la tâche qui lui a été confiée, et rendre compte à l'Empereur des résultats obtenus, il importe qu'elle soit exactement informée de tous les faits qui pourront se produire dans chacun des départements de l'Empire, par suite de l'adoption du régime de la taxe officielle.

Je viens, en conséquence, inviter MM. les maires des communes où il existe des boulangers, ou qui sont desservies par des boulangers forains, à me transmettre directement pour l'arrondissement d'Angers, et à MM. les sous-préfets des arrondissements, qui en feront le résumé dans le rapport prescrit par ma circulaire du 25 septembre dernier, un état conforme au modèle, dont je leur adresse six exemplaires.

Cet état devra être envoyé exactement du 1<sup>er</sup> au 4 de chaque mois, et je prie MM. les maires d'y joindre toutes les observations qu'ils jugeront utiles pour éclairer l'administration.

L'autorité supérieure pourra ainsi apprécier si, sous le régime de la libre concurrence, le pain est vendu plus ou moins cher qu'il ne le serait sous le régime de la taxe officielle.

Recevez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le préfet en congé :

Le secrétaire général délégué, BERGER.

### NOTICE HISTORIQUE.

INGELGER, PREMIER COMTE D'ANJOU ET LA RELIÈVE PRÉCIEUSE DE L'ÉGLISE DE SAINT-MARTIN D'ANGERS, APPARTENANT ACTUELLEMENT

A L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE DE SAUMUR.

Ingelger, comme on le sait, premier comte d'Anjou, était fils de Tertulle, sénéchal de

rangements pour sa nourriture et son logement.

— Je vous prendrai deux sous pour votre coucher et quinze sous pour votre nourriture, mon Jean : est-ce trop, dit la bonne femme ?

— Non, mère Madeleine, ce n'est pas assez, car à mon âge on a bon appétit, et je n'ai pas peur d'un morceau de pain...

— Tant mieux !

— Au reste, si vous étiez perdante ou même si vous ne gagniez absolument rien sur moi; vous voudriez bien me le dire, et nous fixerions ma pension au prix qu'il faudrait.

— Laissez donc, mon ami !... ça suffira, allez, nous avons bien vécu, mon pauvre homme et moi, avec la somme que je vous demande et même avec moins. Ah ! par exemple, nous ne mangions pas gras; mais, rassurez-vous, je ne vous ferai pas faire connaissance avec notre ordinaire de ce temps-là... Vous aimez le laitage ?

— Beaucoup.

— Ça se rencontre bien; j'ai une vache... la Blanche, vous la connaissez !

— Oui.

— Il n'y a pas sa pareille pour le lait : jaune comme de l'or !

Gastinois, et petit-fils de Torquat, qui était du territoire de Rennes, dans l'Armorique, et que Charles-le-Chauve avait établi forestier (1), en Anjou, de la forêt appelée alors Nid-de-Merle. Afin de reconnaître les services de Tertulle qui s'était signalé à l'armée, ledit Charles-le-Chauve lui avait fait épouser Pétronille, fille du duc de Bourgogne, et lui donna en même temps un bénéfice dans le château de Landon et quelques terres dans le Gastinois. Il laissa un fils, nommé Ingelger, à qui le roi, pour les mérites bien connus de ce jeune guerrier, donna, en 870, le gouvernement temporaire de la ville d'Angers et de la partie de l'Anjou de deçà-Maine, c'est-à-dire, qui est située sur la rive gauche de cette rivière.

Il y avait déjà sept ans que Ingelger était consul ou comte d'Anjou, quand le roi Charles-le-Chauve, sur le point de passer en Italie, pour en chasser les Sarrasins, convoqua, à Kiersi, une diète dont l'objet principal était de prendre des mesures pour maintenir la tranquillité de l'Etat pendant son absence; mesures d'autant plus nécessaires que l'autorité royale était, à ce temps, plus affaiblie. Il composa, en conséquence, le conseil de Louis-le-Bègue, son fils, de tout ce qu'il y avait de plus distingué parmi les seigneurs, et son choix appela Hugues l'abbé, le duc Hoson et Ingelger, consul d'Angers.

En 879, sous le règne de Louis-le-Bègue, les Normands infestant de nouveau les rives de la Loire, ce monarque leur opposa Ingelger, dont il avait pu apprécier la prudence et la fermeté; et, pour le mettre plus en état de remplir ses vues, il le créa comte héréditaire d'Anjou de deçà-Maine. L'autre partie de l'Anjou, dont Séronne était le chef-lieu, était alors occupée par le comte Eudes, fils et successeur de Robert-le-Fort.

Ces deux seigneurs, bientôt liés d'une étroite amitié, loin que leur voisinage les rendit rivaux, surent réunir leurs forces et leurs talents contre l'ennemi commun. Le zèle et la capacité du nouveau comte ne tardèrent pas à déterminer le monarque à étendre le commandement du jeune guerrier; il le nomma préfet de Tours et vicomte d'Orléans. Sa réputation militaire, la fermeté et la sagesse de son administration lui concilièrent non moins vite l'estime générale. Il épousa Adèle ou Alinde qui eut en dot, des évêques de Tours et d'Orléans, ses oncles, les châteaux de Busançois, de Châtillon-sur-Indre et la ville d'Amboise. Ce comte d'Anjou devint ainsi l'un des plus riches et des plus puissants seigneurs de France. Mais l'année même de son expédition à Auxerre, en 887, étant de retour, et étant allé voir son ami Eudes, comte d'Outre-Maine, à Séronne, il tomba malade et y mourut en 888. C'est à

(1) La qualité de forestier, avec les droits qui y étaient attachés, était donnée, sous nos premiers rois, aux plus braves capitaines; ce titre fut changé dans la suite par Charles-le-Chauve en celui de comte.

ce glorieux comte d'Ingelger, qui est tenu également pour le chef de la première maison d'Anjou, que les historiens reportent l'origine des comtes héréditaires de cette province. Ses vertus firent trouver son règne trop court, et rendirent sa mémoire chère aux Angevins.

C'est lui aussi, ce même Ingelger, qui fit rentrer à Tours le corps de saint Martin. Pendant une des plus terribles incursions des barbares, les Tourangeaux s'étaient vus dans la nécessité de transporter au loin leur plus précieux trésor, pour s'en assurer la conservation; ce trésor c'était le corps de saint Martin qu'ils étaient allés mettre en dépôt dans la cathédrale d'Auxerre. Depuis que la paix était rétablie, des députés avaient été envoyés, vers cette ville pour revendiquer les reliques du Saint, que l'évêque, de concert avec les habitants, leur avait refusées. D'autres députés avaient inutilement réclamé la justice et la protection du roi; Charles III avait répondu, que puisque le corps du Saint n'était pas hors France, il lui importait peu qu'il fût à Tours ou à Auxerre. Les habitants de Tours, en deuil, eurent recours, dans cette extrémité à leur préfet, le comte d'Anjou. Ce prince, touché de leurs prières, et reconnaissant la justice de leur demande, rassembla six mille Angevins à cheval, part à leur tête et va sommer la ville d'Auxerre, qui, surprise et ne pouvant résister dans l'instant à des forces aussi considérables, remit de suite le dépôt qu'elle était d'abord peu disposée à restituer.

Pleins de reconnaissance pour ce service, les Tourangeaux confèrent au comte d'Anjou et à ses successeurs la dignité de trésorier dans l'église de Saint-Martin. Ils ajoutèrent à ce témoignage le don précieux d'un os du saint Evêque, qu'Ingelger apporta à Angers et déposa dans l'église qu'Hermengarde y avait bâtie, sous son vocable, de 818 à 819.

Cette reine, épouse de Louis-le-Débonnaire, avait suivi le roi dans une de ses expéditions en Bretagne, et étant restée malade à Angers, elle y mourut en 818 ou 819, 30 octobre. Elle avait fait commencer dès son vivant, cette église de Saint-Martin d'Angers, qui est encore subsistante, et est, de malheur, le domaine d'un particulier: reste toutefois précieux des monuments carlovingiens, déjà très-rare en France.

Cette antique et précieuse relique de saint Martin, avec le petit coffret en vermeil qui l'enferme, d'Angers où elle avait été déposée par le généreux comte susdit, a passé, depuis la Révolution de 1789, dans l'église de Saint-Pierre de Saumur. Elle lui fut donnée par un prêtre, M. Blondeau, de Châteaugontier, vicairier anciennement à Saumur et successeur immédiat des RR. PP. Oratoriens, dans la principalité du collège de cette ville. Cet homme de mérite, mort à Nantilly, vers 1828, et que tous les habitants ont pu connaître et

apprécier, étant à Angers, aux mauvais jours de la dévastation universelle des églises, en 1795, eut le bonheur de la recueillir sur les lieux, et de la retirer des mains mêmes des profanateurs par cette courte et simple invitation: Donnez-moi donc cela! Ce qu'ils firent sur le champ. M. Blondeau (Joseph-Pierre) était un personnage sincère et digne de foi, et ce qu'il a attesté en son vivant, et qui est consigné dans le procès-verbal de 1829, soigneusement rédigé par M. Forest (Jean-Baptiste-René), curé de Saumur, à l'occasion de ce don fait à son église, a été pleinement confirmé, quant au fond, par M. l'abbé Frémond, ancien doyen, précisément, du chapitre royal de Saint-Martin d'Angers, et depuis supérieur très-digne, par ses talents et ses vertus, du grand-séminaire de ce diocèse, et qui décéda, dans cette fonction, âgé de 85 ans. Lorsqu'on produisit, à sa grande satisfaction, à ses regards cet objet, le vénérable vieillard certifia bien reconnaître sa précieuse relique, ainsi que le reliquaire lui-même ou coffret en argent, qui n'était qu'une petite partie, quoique la plus noble d'un reliquaire de même métal, mais d'une plus grande dimension, et à la fois portatif (pour les processions d'usage, dans lesquelles on allait vénérer les restes sacrés qu'il renfermait), et qui représentait saint Martin, à cheval, divisant avec son épée son manteau pour en couvrir (au moins de partie) le pauvre, qui, aux portes de la ville d'Amiens, lui demandait l'aumône.

La minute de ce procès-verbal, dûment approuvée et signée de M<sup>rs</sup> Montault, 17 août 1829, avec autorisation d'exposition publique, est déposée dans l'intérieur de la base (ou socle) de la statuette de bois doré du saint Evêque, en habits pontificaux. A cette statuette est uni le reliquaire qui contient, sous un cristal, l'os du Saint (qui est celui, je crois, de la première phalange du pouce de l'une des mains) donné jadis, en témoignage de reconnaissance, à Ingelger, par les habitants de Tours, et qui fut déposé par ce comte dans l'église de Saint-Martin d'Angers, et a passé enfin, par M. Blondeau, comme perle précieuse, à l'église de Saint-Pierre de Saumur. J. B.

#### VILLE DE SAUMUR.

TRAVAUX de réparation et d'entretien des bâtiments communaux et des propriétés communales.

Le Maire de la ville de Saumur, officier de la Légion-d'Honneur, député au Corps-Législatif,

Prévient les entrepreneurs de travaux publics et les chefs-ouvriers, que le mardi 10 novembre 1865, à une heure de l'après-midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, aux adjudications au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de réparation et d'entre-

tien à exécuter dans les rues, places, égouts, bâtiments, promenades, etc., de la ville de Saumur, pendant les années 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869.

Lesdits travaux sont divisés en trois parties, chacune de ces parties fera l'objet d'une adjudication spéciale, SAVOIR:

- 1° Travaux de terrassements et pavages;
- 2° Travaux de jardinage;
- 3° Travaux d'entretien des bâtiments communaux.

#### CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADJUDICATION.

Les adjudications auront lieu au rabais et sur soumissions cachetées.

Le rabais portera sur l'ensemble des prix, à raison de tant de centimes par franc et sans fraction de centime. Dans le cas où, contrairement à cette prescription, on énoncerait dans l'acte de soumission des fractions de centime, le rabais serait de droit porté au centime immédiatement supérieur, qui deviendra le taux de ladite soumission.

Nul ne sera admis à concourir s'il ne présente toutes les qualités requises pour entreprendre des travaux et en garantir le succès. A cet effet, chaque concurrent sera tenu de fournir un certificat de moralité délivré par le maire de sa commune; un certificat de capacité, ayant au plus six mois de date, délivré par un architecte connu, ou par un ingénieur des ponts-et-chaussées, et une promesse de cautionnement.

Ces pièces, qui devront être légalisées, seront jointes à la soumission, sous une enveloppe commune, mais dans un paquet séparé.

Ce paquet portera en suscription: *Certificats et cautionnement.*

L'enveloppe qui contiendra la soumission portera ce titre: *Soumission.*

Enfin, sur l'enveloppe commune, sera indiquée la nature du travail pour lequel on soumissionne, c'est-à-dire l'un des titres suivants: *Bâtiments, Jardinage ou Terrassements et Pavages.*

Les soumissions seront écrites sur papier timbré.

Le cautionnement à fournir sera en argent ou en immeubles.

S'il est en argent, la somme déposée sera égale à la moitié du montant, évalué dans l'adjudication à intervenir, d'une année des travaux à exécuter par chacun des adjudicataires;

S'il est en immeubles, il devra reposer par hypothèque sur des biens situés dans l'arrondissement, d'une valeur libre, égale à trois fois la somme exigée pour le cautionnement en argent.

Les paquets seront déposés sur le bureau avant l'heure indiquée pour leur ouverture et recevront un numéro d'ordre.

Aucun paquet ne sera reçu, sous quelque

— Cela fait une bonne nourriture: qu'est-ce que c'est du lait?

— Du lait?

— De la chair liquide...

— C'est juste, c'est pourtant vrai... Cette idée ne m'était pas encore venue.

Jean Loysel se fit faucheur, batteleur, taupier, couvreur en chaume et en tuiles, car il avait voulu connaître tous ces états, qui pourraient se résumer en un seul: l'état agricole.

Aucune de ces professions ne réussit au pauvre Jean, non pas que l'ouvrage manquât dans le pays, mais personne ne voulait ou n'osait l'employer, les uns parce qu'ils étaient au nombre de ses ennemis, les autres, parce qu'ils craignaient de déplaire à maître Gorju, « qui, lorsqu'il en voulait à quelqu'un, lui en voulait pour toute la vie. »

Le pauvre Jean vécut près de trois mois sur ses épargnes. Il eût depuis longtemps abandonné le village, s'il n'y eût été retenu par la plus légère et la plus lourde des chaînes, par la chaîne d'amour... Quitter Agy, c'était quitter Solange, la première femme qui eût fait battre son cœur, — c'était mourir, car il ne pourrait vivre loin d'elle. Pourtant, il ne lui avait encore dit que quelques paroles, trois

jours après qu'il l'avait vainement demandée à son père: — « Je vous aime, mademoiselle Solange, je n'aimerai jamais que vous, et, si vous ne pouvez être ma femme, je mourrai garçon, car une autre fille ne me sera jamais rien. Je vous ai donné mon cœur, c'est pour la vie. »

Mais il est de ces paroles qui valent tout un discours, et celles murmurées à l'oreille de Solange Ferment, étaient de celles-là. Le jeune charretier eût pu même être plus laconique encore, sans être moins éloquent, s'en tenir aux trois premiers mots prononcés: « Je vous aime! »

Solange Ferment se sentait une douce inclination pour Jean Loysel, avant d'apprendre, par la mère Madeleine, qu'elle avait fixé le cœur du jeune charretier. L'aveu de l'amour qu'elle avait inspiré ne fit qu'accroître le sien. Aussi quelle fut la douleur de la pauvre enfant, lorsqu'elle apprit l'accueil fait par son père à la demande de Jean Loysel! Elle crut qu'elle ne survivrait pas au coup que ce refus lui porta au cœur... Si, du moins, elle eût pu pleurer dans le sein maternel; mais sa mère était une femme dure et qui ne comprenait rien aux maux de l'âme.

Il lui fallut donc renfermer sa douleur en elle; commander à ses larmes, dévorer son chagrin dans

la solitude.

Elle vécut ainsi deux mois, sans faiblir, du moins aux yeux du monde; mais l'excès de la souffrance l'emporta; elle tomba malade et fut obligée de garder la chambre, puis le lit.

La conduite de Gorju envers Jean Loysel lui donna le coup de grâce. A partir de ce moment, elle tomba en langueur et dépérisait à vue d'œil.

Il y avait quatre mois qu'elle était alitée et l'on désespérait de ses jours.

Jean Loysel avait écrit au père Ferment pour lui renouveler sa demande et n'en avait pas reçu de réponse.

Le temps marchait et la jeune malade empirait chaque jour; bientôt on désespéra de la sauver, et l'on « sonna même en mort » pour elle.

Comme la cloche du village jetait dans l'air son glas funèbre, annonçant qu'une âme allait quitter la terre, Jean Loysel, qui ignorait que l'on sonnât pour sa chère Solange, apprit que le charretier du plus riche fermier du village venait d'hériter de 50,000 francs, et avait prié son maître de le remplacer au plus vite, du jour au lendemain, s'il était possible.

Le jeune charretier courut se proposer.

— Ah! ah! c'est toi, Jean Loysel, lui dit le fer-

mier, qui avait l'habitude de tutoyer les gens, non par ostentation, car ce cultivateur était le plus modeste des hommes; mais par une habitude qu'il avait contractée dans sa jeunesse. Au reste, loin d'humilier, cette forme de langage était, au contraire, pour ceux auxquels elle s'appliquait, une marque d'attachement, et, si « maître Durosay » eût voulu faire de la peine à un domestique, c'eût été de l'appeler par vous, tant on savait bien que, chez lui, le tutoiement était un témoignage d'affection.

(La suite au prochain numéro.)

M. Milon, libraire à Saumur, vient d'éditionner une brochure appelée à rendre un véritable service. C'est un tarif du prix du pain de différentes qualités comparativement aux prix des blés, soit à l'hectolitre de 75 kil., soit aux 100 kil. de blés. Cet important travail, fruit de longues études, est le résultat de 20 années d'expériences que l'auteur, M. Thibault a faites lui-même.

Le consommateur ainsi que le boulanger et le producteur trouveront un avantage incontestable à se procurer cet ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs.

(Voir aux annonces.)

prétexte que ce soit, après l'ouverture de la séance.

Le premier cachet sera rompu publiquement et il sera dressé un état des pièces contenues sous ce premier cachet.

L'état dressé, les concurrents se retireront de la salle d'adjudication, et le Maire, après avoir consulté les membres du bureau, arrêtera la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, la séance redeviendra publique, le Maire annoncera la décision. Les soumissions seront alors ouvertes publiquement, et, par chaque nature d'adjudication, le soumissionnaire qui aura fait l'offre d'exécuter les travaux aux conditions les plus avantageuses sera déclaré adjudicataire.

Si deux concurrents, dans la même adjudication, offraient le même rabais, il serait procédé entr'eux, séance tenante, à une nouvelle adjudication.

Si l'un des certificats qui accompagnent la soumission n'est pas admis, la dite soumission ne sera pas ouverte.

Les frais d'enregistrement seront au compte respectif de chacun des adjudicataires, ainsi que ceux de copie des plans, devis et détail, etc.

Les frais d'affiches et d'impressions quelconques, nécessaires pour arriver aux fins des dites adjudications, seront partagés entre les trois adjudicataires, dans les proportions suivantes :

Terrassements et pavages. . . . .	4/20
Jardinage. . . . .	1/20
Travaux des bâtiments. . . . .	15/20

Les concurrents pourront prendre connaissance des devis et cahiers des charges, etc, au secrétariat de la Mairie.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 octobre 1863.  
Le Maire, LOUVET.

NOTA. — Les soumissions qui ne seront pas sur papier timbré et accompagnées des pièces ci-dessus mentionnées pourront être déclarées nulles, ainsi que celles qui ne seront pas conformes au modèle ci-après.

MODELE DE SOUMISSION.

Je soussigné (noms, prénoms et profession), demeurant à rue faisant élection de domicile à Saumur, chez y demeurant, rue m'engage à exécuter les travaux (soit de jardinage, soit de terrassements et pavages, soit d'entretien des bâtiments) dépendant des propriétés communales de la ville de Saumur, pendant les années 1864, 1865, 1866, 1867, 1868 et 1869, moyennant un rabais de (indiquer en toutes lettres le nombre de centimes, sans fraction de centime) par franc, sur tous les prix indiqués aux devis et série de prix, dressés par M. l'Architecte-Voyer de la ville.

Fait à Saumur, le 1863.  
(588) (Signature.)  
Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

**Dernières Nouvelles.**

Le *Moniteur* publie deux rapports à l'Empereur : l'un sur l'inscription maritime ; l'autre

sur les conditions des examens de capitaine au long cours, de maître au cabotage et de pilote; — décrets y annexés.

L'Invalide russe du 23 octobre publie une ordonnance du général Mourawieff, qui défend, sous des peines sévères, l'emploi de la langue polonaise dans les bureaux, dans les justices de paix (mirowyé), dans les administrations communales et tous les autres offices publics. « Vous veillerez, dit le général, à ce que la langue polonaise ne soit employée ni dans les transactions, ni dans la tenue des livres, ni sur les estampilles. » — Havas.

BULLETIN FINANCIER.

Le marché va toujours à la dérive; ni la spéculation ni le comptant ne savent comment se guider au milieu de incertitudes et des contradictions incessantes de la situation. Les circonstances semblent cependant plutôt favorables à une reprise. La question monétaire, dont on redoutait de graves complications, est entrée dans une phase plus satisfaisante; l'encaisse de la Banque se reconstitue, à ce que l'on assure, et il n'y a plus lieu de craindre une augmentation du taux de l'escompte. La rente 5 0/0 a repris à 67-10, après avoir touché 66-80; le Crédit mobilier s'est relevé de 1097-50 à 1115. Parmi les autres sociétés de crédit, on recherche surtout le Comptoir d'escompte à 750 et le Crédit colonial à 780.

Les chemins de fer ne donnent lieu qu'à de rares affaires en spéculation. Leurs cours ne varient presque pas. Les valeurs industrielles ont un marché plus actif.

On s'est beaucoup occupé cette semaine des actions de l'Approuague, Compagnie agricole et auri-

ère de la Guyane française, dont nous avons déjà parlé. Les rapports de M. le colonel Charrière, directeur de la compagnie, établissent que chaque travailleur employé à l'extraction de l'or produit un bénéfice net de 14 à 15 fr. par jour, et la compagnie s'est engagée vis-à-vis du gouvernement à employer mille travailleurs. On voit tout de suite quelle rémunération ces chiffres promettent pour un capital social qui n'excède pas 2 millions. Aussi ne faut-il pas s'étonner des nombreuses demandes qui arrivent sur ces actions à 155 fr.

La Compagnie immobilière du boulevard du Temple est recherchée à 505.

La souscription de la grande affaire des ports de Brest vient de s'ouvrir, et elle a trouvé le meilleur accueil auprès des capitalistes. C'est une entreprise qui se recommande par elle-même et dont les avantages sont de toute évidence.

Un placement qui offre des garanties tout exceptionnelles, ce sont les obligations des mines de Tergensee qui, pour un capital de 100 fr., produisent un intérêt de 5 fr., et seront remboursées à 125 au porteur par la compagnie anonyme d'assurances l'Impériale, directement engagée envers chaque souscripteur. On ne saurait pousser plus loin la sécurité, et nous ne sommes pas étonnés des adhésions nombreuses que cette idée a attirées à ses promoteurs, MM. Gautier-Lamote, Boucher et Cie, 154, rue de Rivoli.

Signalons en terminant aux petits capitalistes la Banque de capitalisation, qui fait participer les plus modestes épargnes à ses grandes et intelligentes opérations. — J. Paradis.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :  
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,

**La propriété DE BRIACÉ**

Située au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Levées,  
Comprenant :

Un château bien distribué et 26 hectares 10 ares environ en jardins, terres, fermes, etc.  
Baux à renouveler.

S'adresser, pour visiter la propriété, à la ferme de Briacé, joignant le château, au sieur Halbert, qui occupe cette ferme; pour traiter et pour tous renseignements, à M. LAUMONIER, notaire. (594)

**A VENDRE**

1° La COUPE DE BOIS-TAILLIS, appelée la CHENAYE-DES-VIGNES;  
2° La COUPE DU BOIS-GUERIN;  
3° SOIXANTE-HUIT BEAUX CHÊNES haute futaie;

Le tout situé à Villemolle-l'Abbé, commune de Verrrye, sur la propriété de feu M. Delandé de Banneux.

S'adresser à M. LETEUILLE, menuisier, rue Braut, à Saumur. (598)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, avec remise et écurie, située rue Saint-Nicolas, occupée précédemment par le Comptoir d'escompte.

**A VENDRE**

UN RATEAU ET UNE CRÈCHE en chêne, pour quatre chevaux, dans cette maison.

S'adresser à M. FOUCHER, propriétaire, rue de Bordeaux, 52. (657)

**MAISON A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine, Rue du Puits-Neuf, 22.

**BON BILLARD A VENDRE**

S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**

FAISANS argentés et dorés. S'adresser à M. CHARPENTIER, à Saint-Lambert-des-Levées. (592)

**A LOUER**

MAISON AVEC GRAND JARDIN, Cour, Remise ET ÉCURIE POUR DEUX CHEVAUX, Rues de la Chouetterie et du Champ-de-Foire.

S'adresser à M. Eugène RATOUIS, ou à M. Bouju, rue de la Chouetterie. (545)

ON DEMANDE à traiter d'un OFFICE DE NOTAIRE de 3<sup>e</sup> classe. S'adresser au bureau du journal.

**AVIS.**

On demande un APPRENTI. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN OUVRIER RELIEUR. S'adresser au bureau du journal.

LIQUIDATION CH. GAURON ET C<sup>e</sup> (Usine de Fontevault).

Les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire à cette société sont priées de s'adresser de suite à M. HALOPPE, liquidateur, rue Bodin, 22. (564)

**M. RIELLANT**

CHIRURGIEN-DENTISTE,

A l'honneur de prévenir sa nouvelle clientèle et les personnes qui voudraient l'honorer de leur confiance, qu'il continue toujours les opérations du ressort de la chirurgie dentaire, et qu'il s'occupe des pièces et dentiers artificiels en tous genres, et de la pose de dents incorruptibles, à base de caoutchouc.

Saumur, quai de Limoges, 157.

**LE BLÉ, LA FARINE ET LE PAIN**

Sous le régime

DE LA LIBERTÉ DE LA BOULANGERIE

**GUIDE**

Du Producteur, du Commerçant en Blé et Farine, du Meunier, du Boulanger et du Consommateur,

AYANT POUR EFFET

De donner les prix réels de la farine et du pain de 1<sup>re</sup>, de 2<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup> qualité, comparativement au prix de l'hectolitre de froment, pesant naturellement 75 kilogrammes, ou suivant le prix des 100 kilogrammes du même blé.

Cette brochure est extraite du *Tarif régulateur perpétuel* de L. TRIBAULT, ANCIEN MINOTIER.

EN VENTE, chez l'éditeur, E. MILON, libraire à Saumur, rue d'Orléans, 57 et 59 (Maine-et-Loire).

La conscience religieuse vient d'être profondément blessée par un livre dont tout, jusqu'au titre, est une offense au Christ.

M. BARNAÉ CHAUVELOT, connu par ses vigoureuses études sur les fautes savantes, vient de mettre à nu les sophismes et l'ignorance de l'auteur de ce livre, M. E. RENAN, en publiant un ouvrage qui a pour titre :

A. M. ERNEST RENAN.

**LA DIVINITÉ DU CHRIST**

D'APRÈS LES PLUS

GRANDS GENIES DU MONDE

Un volume in-8°. — Prix : 1 fr. 50 par la poste.

Chez HUBERT, Éditeur, rue Bonaparte, 43.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 27 OCTOBRE.			BOURSE DU 28 OCTOBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.
3 pour cent 1862. . . . .	67 10	» »	» 10	66 90	» »	» 20
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	95 25	» »	» 05	95 »	» »	» 25
Obligations du Trésor. . . . .	447 50	» »	» 2 50	450 »	» 2 50	» »
Banque de France. . . . .	3330 »	» »	» 10 »	3310 »	» »	» 20 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	» »	» »	» »	1295 »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau. . . . .	1235 »	» »	» 5 »	1235 »	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	650 »	» »	» »	650 »	» »	» »
Crédit Mobilier . . . . .	1110 »	» »	» 13 75	1182 50	» »	» 27 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	755 »	» »	» 5 »	750 »	» »	» 5 »
Orléans (estampillé). . . . .	980 »	» »	» »	975 »	» »	» 5 »
Orléans, nouveau. . . . .	810 »	» »	» 2 50	807 50	» »	» 2 50
Nord (actions anciennes). . . . .	981 25	» »	» »	980 »	» »	» 1 25
Est. . . . .	510 »	» 1 25	» »	506 25	» »	» 3 75
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	1016 25	» »	» 3 75	1010 »	» »	» 6 25
Midi. . . . .	693 75	» 7 50	» »	683 75	» »	» 10 »
Ouest . . . . .	516 25	» 3 75	» »	515 »	» »	» 1 25
Genève . . . . .	500 »	» »	» »	496 25	» »	» 3 75
Dauphiné . . . . .	» »	» »	» »	483 75	» »	» »
Ardennes . . . . .	480 »	» 1 25	» »	» »	» »	» »
Algériens . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1715 »	» »	» »	1695 »	» »	» 20 »
Canal de Suez . . . . .	502 50	» 1 25	» »	498 75	» »	» 3 75
Transatlantiques. . . . .	525 »	» 2 50	» »	518 75	» »	» 6 25
Autrichiens . . . . .	420 »	» 3 75	» »	415 »	» »	» 5 »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	565 »	» »	» 1 25	560 »	» »	» 5 »
Victor-Emmanuel . . . . .	413 75	» »	» »	413 75	» »	» »
Russes. . . . .	420 »	» »	» »	416 25	» »	» 3 75
Romains. . . . .	406 25	» 2 50	» »	402 50	» »	» 3 75
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	675 »	» 2 50	» »	662 50	» »	» 12 50
Saragosse . . . . .	635 »	» 2 50	» »	630 »	» »	» 5 »
Portugais . . . . .	500 »	» »	» 5 »	500 »	» »	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans . . . . .	302 50	» »	» »	301 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	301 25	» »	» »	300 »	» »	» »
Ouest . . . . .	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi. . . . .	296 25	» »	» »	295 »	» »	» »
Est. . . . .	297 50	» »	» »	296 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.